Bulletin Municipal
2019

Marquay

Le mot du maire

En ce début d'année 2019, au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, je vous présente nos vœux les plus sincères de santé, de bonheur, de solidarité, sans oublier la réussite dans vos projets personnels, professionnels et associatifs.

Ce bulletin est, par tradition, l'occasion de dresser un bilan des réalisations, actions et évènements de l'année écoulée et de dessiner les contours des projets pour celle à venir.

En 2018, les travaux de voirie ont été poursuivis dans le même rythme que les années précédentes ; l'ancien logement de l'école ainsi que les salles des associations ont été restaurés (isolation, menuiseries,…), achat d'une voiture électrique ; ces 2 actions dans le cadre des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) avec un taux de subvention de 80%. Deux terrains du lotissement communal ont été vendus avec une première construction, la seconde est en cours.

En 2019, les travaux de restauration de l'Esterel vont démarrer avec la réfection de la toiture, en fin d'année c'est le chantier de l'église qui est prévu. Les travaux de voirie seront poursuivis.

La Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir, dont nous faisons partie, est devenue une institution dans notre paysage ayant des responsabilités et des compétences dans beaucoup de domaines : économie, urbanisme, culture, voirie, ordures ménagères…, et à partir du 1er janvier la compétence Enfance Jeunesse.

L'ensemble du Conseil Municipal, les employés communaux, les associations sont fiers et heureux de faire avancer les différents projets sur la commune.

Pour terminer, je tiens à remercier :

- toute l'équipe municipale, les adjoints, conseillères et conseillers ainsi que le personnel communal pour leur travail,
- l'équipe éducative qui se démène pour apporter à nos enfants un service et un enseignement de qualité ; l'ouverture d'un quatrième poste à Tamniès est pour nous une grande satisfaction,
- les associations et ses bénévoles pour leur dynamisme.

En conclusion, mon engagement sur la commune de Marquay a toujours été au service de la population sans aucun parti pris, mais dans le respect de ma conscience. Je me réjouis que notre commune reste un lieu convivial où il fait bon vivre. Je vous propose pour l'année à venir de continuer de construire ensemble, de garder confiance et de poursuivre les engagements que nous avons pris.

Bonne et heureuse année 2019

Didier DELIBIE.

Le budget communal 2018

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	125 500 €	Produits des services	26 490 €
Charges de personnel	165 640 €	Impôts et taxes	199 488 €
Atténuation de produits	23 308 €	Dotations & participations	119 298 €
Autres charges de gestion courante	72 261 €	Autres produits gestion courante	8 000 €
Charges financières	12 400 €	Atténuations de charges	3 000 €
Charges exceptionnelles			
Dotation amortissements	1860 €		
Virement sect. investissement	73 026,38 €	Excédent 2017 reporté	117 719,38 €
TOTAL	**473 995,38 €**	**TOTAL**	**473 995,38 €**

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Emprunts	32 600 €	Dotations FCTVA	10 983,05 €
Achat + toiture " L'Esterel"	216 000 €	Subvention achat " L'Esterel" DETR " L'Esterel"	20 000 € 38 000 €
Abri bus, déco Noël, outillage	11 898 €	Emprunts	97 803 €
Menuiseries isolation étage école	50 000 €	Subvention TEPCV	26 625,57 €
Extension columbarium	7 000 €	Contrat d'objectifs	3 900 €
Travaux voirie Panneaux de voirie Achat voiture électrique Achat mini-pelle	21 000 € 1 500 € 20 000 € 8 500 €	Amendes de police Contrat objectifs (2015) Subvention TEPCV	5 000 € 5 641 € 11 300 €
		Excédent fonctionnement 2017	53 014,31 €
Extension réseaux	10 000 €	Amortissement	1 860 €
Etude de rénovation de l'église	30 000 €	Subventions (2016) salle des fêtes	65 560 €
Dépôt et cautionnement	600 €	Virement sect fonctionnement	73 026,38 €
Déficit antérieur 2017	4 215,31 €	Dépôts et cautionnements	600 €
TOTAL	**413 313, 31 €**	**TOTAL**	**413 313, 31 €**

La fiscalité 2018

Taxe	Taux votés	Produit voté
Taxe d'habitation	9.41	71 723 €
Taxe foncier bâti	17,33	91 433 €
Taxe foncier non bâti	103,82	25 332 €
TOTAL POUR L'ANNÉE 2018		**188 488 €**

Le budget irrigation 2018

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	32 900 €	Produits des services	40 000 €
Amortissement immobilisations	27 172,09 €	Quote- part subventions invest.	23 564 €
Virement sect investissement	2 490,91 €		
Autres charges gestion courante	1 001 €		
TOTAL	**63 564 €**	**TOTAL**	**63 564 €**

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Travaux	15 000 €	Excédent de fonctionnement	1 964,92 €
Emprunt		Emprunts	20 295,87 €
Amortissements	23 563 €	Virement sect fonctionnement	2 490,91 €
Déficit 2017 reporté	13 360,79 €	Amortissements	27 172,09 €
TOTAL	**51 923,79 €**	**TOTAL**	**51 923.79 €**

Le budget assainissement 2018

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	3 500 €	Produits des services	6 660 €
Charges personnel	2 000 €	Quote- part subventions invest.	1 918 €
Pertes sur créances	461 €	Excédent de fonctionnement	5 308,73 €
Amortissements	3 973 €		
Virement sect. investissement	3 952,73 €		
TOTAL	**13 886,73 €**	**TOTAL**	**13 886,73 €**

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Immobilisations	26 629,74 €	Excédent reporté	20 621,01 €
Amortissements	1 917 €	Virement sect. fonctionnement	3 952,73 €
		Amortissements	3 973€
TOTAL	**28 546,74 €**	**TOTAL**	**28 546,74 €**

Le budget lotissement 2018

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Frais terrains	4 401 €	Variation de stock	4 401 €
Intérêts des emprunts	4 400 €	Vente de terrains	59 000 €
Variation de stock	88 718 €	Transfert charges financières	4 400 €
		Remb par tiers	19 785,20 €
		Excédent reporté	9 932.80 €
TOTAL	**97 519 €**	**TOTAL**	**97 519 €**

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Stock terrains aménagés	4 400 €	Stock terrains aménagés	88 718 €
Remboursement emprunt	18 428 €		

Déficit reporté	32 930,37 €		
TOTAL	**55 758,37 €**	**TOTAL**	**88 718 €**

Les comptes-rendus du conseil municipal

Réunion du 19 Janvier 2018

Réhabilitation de l'ancien restaurant L'Esterel en 2 logements à l'étage et création au rez-de-chaussée de services de 1 ère nécessité :
Le coût global des travaux de réhabilitation s'élève à 365 811 € HT (422 511 € HT avec honoraires) avec la possibilité de financement suivant :
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 40%, soit 146 324 €
- Conseil Départemental 20% soit 73 162 €
- Autofinancement 60% soit 146 325 €.

Le prix d'acquisition du bâtiment s'élève à 100 000 € pour lequel une subvention de 20 % peut être demandée au Conseil Départemental.
Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter ces subventions.

Motion relative à l'annonce de la suppression de 95 postes à l'entreprise Rougié de Sarlat : considérant que ces suppressions sont de nature à menacer l'avenir du site et à fragiliser l'économie de notre territoire, le Conseil Municipal apporte sa solidarité pleine et entière aux salariés de l'entreprise Rougié.

Réunion du 19 Février 2018

Dénomination et numérotation des voies de la commune : Le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage (numérotation et dénomination des voies) pour faciliter l'intervention des services de secours et la gestion des livraisons, mais aussi obligatoire pour le déploiement de la fibre optique. Ce plan d'adressage va être réalisé en interne accompagné par l'ATD24.

Il est précisé que l'exécution du numérotage des maisons pour la première fois est à la charge de la commune, son entretien à la charge du propriétaire.

Convention d'assistance technique au fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif : afin de conserver cette assistance, le Conseil Municipal autorise avec l'ATD 24, d'une durée de quatre ans, pour un montant annuel de 743,60 € HT.

Augmentation de la redevance assainissement collectif : considérant que la tarification n'a jamais été révisée depuis la mise en service de la station d'épuration (1995) et compte-tenu des prochains travaux de réhabilitation de cette station d'épuration, le Conseil Municipal décide de fixer, à compter de 2018, la redevance assainissement collectif comme suit :
- forfait annuel : 100 € HT (facturé en juin)
- m3 consommé : 1,25 € HT (facturé en fin d'année).

Délégués du SIVOS Marquay/Tamniès : en raison de la démission d'une conseillère municipale, déléguée titulaire au SIVOS, le Conseil Municipal décide de nommer Marie VEYRET pour la remplacer.
Les délégués au SIVOS sont désormais :
- titulaires : JL ASTIÉ, M. VEYRET
- suppléants : G.PARADE, C.VEYSSEYRE

Réunion du 9 Avril 2018

Vote des budgets 2018 et comptes administratifs 2017 :
Pour le budget communal, compte tenu du résultat de l'exercice 2017, il est proposé d'affecter 117 719,38 € en excédent de fonctionnement et d'affecter 53 014,31 € en réserves pour la couverture du déficit d'investissement.
Pour le budget irrigation, il est proposé d'affecter 1 964.92 € au compte 1068 en réserves pour la couverture du déficit d'investissement.
Pour le budget assainissement, il est proposé d'affecter 5 308,73 € en excédent de fonctionnement et 20 621,01 € en excédent d'investissement.
Pour le budget lotissement, il est proposé d'affecter 9 932,80 € en excédent de fonctionnement et reporter 32 930,37 € en déficit d'investissement

Taux d'imposition : le Conseil Municipal décide de reconduire les taux d'imposition :
- Taxe d'habitation : 9,41 %

le Maire à signer une nouvelle convention,	- Foncier bâti : 17,33 % - Foncier non bâti : 103,82 %

Ouverture d'une ligne de trésorerie : afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la commune souscrit, auprès du Crédit Agricole, une ligne de trésorerie de 55 000 € d'une durée de 12 mois avec un taux variable de 1.70%

Réunion du 25 Mai 2018

Emprunt irrigation : afin de pouvoir financer les travaux d'irrigation, la commune souscrit un emprunt de 20 000 € auprès du Crédit Agricole d'une durée de 7 ans au taux de 1,57 %.

Suppression des régies taxe de séjour et tennis : considérant que, depuis 2011 la taxe de séjour est encaissée par la Communauté de Communes, que depuis 2014, le court de tennis est gratuit, le Conseil Municipal décide la suppression des régies de recettes pour l'encaissement de la taxe de séjour et du tennis.

Vente parcelle lotissement : le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte de vente de la parcelle cadastrée AH 456 au prix de 27 000 €.

Réunion du 7 Septembre 2018

Nomination du délégué à la protection des données : le règlement de l'Union Européenne relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel impose pour toute autorité publique effectuant des traitements de données la désignation d'un délégué à la protection des données avec la possibilité d'en désigner un pour plusieurs organismes.
Le Conseil Municipal décide de désigner l'ATD 24 délégué mutualisé à la protection des données.

Rapport d'activités, comptes administratifs et rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2017 de la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir : Le Conseil Municipal prend acte de ces rapports

Achat d'une mini-pelle : Lors du vote du budget, le Conseil Municipal avait voté une somme pour l'achat d'une mini-pelle, matériel qui serait acheté en commun entre la commune, la commune de Tamniès et des personnes privées. A cet effet, une convention a été établie afin de fixer les modalités d'achat ainsi que les conditions d'utilisation: la commune de Tamniès achète la mini-pelle et les autres usagers lui reversent leur participation à hauteur du 7ème du montant HT, soit 4 785,71 € HT.

Adhésion à un groupement de commandes pour la fourniture et la pose de plaques de rues et de numéros des immeubles : dans le cadre de sa démarche de normalisation de la nomination et numérotation des rues, la commune adhère à ce groupement.

Modification de la composition du Conseil Communautaire : en raison de la démission de l'ensemble des membres du Conseil Municipal de Vitrac, il est nécessaire de modifier la composition du conseil communautaire fixé à 37 sièges en supprimant un siège pour Sarlat et en ajoutant un siège pour Beynac.

Transfert de compétences et modification des statuts de la communauté de communes : le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la communauté de communes qui se dote, à compter du 1er janvier 2019, des compétences petite enfance, enfance et jeunesse.

Les travaux

L'année 2018 est marquée par une pause dans le rythme des actions entreprises. Ceci est dû en premier lieu à des raisons financières diverses : maîtrise des endettements, vigilance en matière de trésorerie, retard de versement des aides, situation de non éligibilité à certaines subventions entraînant pour le moins le report de projets (réhabilitation de la station d'épuration).

La seconde raison est d'ordre plus matérielle que ce soit pour la complexité administrative et technique de montage d'un dossier tel que celui de l'église, le calendrier de phasage d'aménagement de l'Estérel ou encore l'anticipation nécessaire concernant la pertinence des points de collecte de déchets qui devront être adaptés au changement de système annoncé.

LA VOIRIE

Comme indiqué dans la précédente édition, il n'y a pas eu de travaux importants cette année.

L'équipe des agents de la Communauté de Communes a toutefois assuré l'essentiel des opérations d'entretien, garantissant ainsi la pérennité de notre patrimoine et un confort d'utilisation satisfaisant.

Les agents communaux interviennent sur le fauchage et sur l'entretien de points particuliers tels que l'élagage, le nettoyage ou la réfection d'aqueduc et les réparations ponctuelles de la chaussée.

Pour les petits travaux de terrassement, tranchées, fossés et aqueducs, la commune s'est dotée d'un matériel supplémentaire. Il s'agit d'une participation à l'achat d'une mini-pelle de 2,5 tonnes, en commun avec la commune de Tamniès et cinq participants privés. Cette machine est disponible depuis le printemps 2018.

En 2019, un programme sera établi après l'inspection des routes en fin de période hivernale sur la partie communautaire (75% des voies) comme sur la partie communale (25%).

L'entretien et la réparation des chemins non revêtus et autres voies forestières sont prévus et en priorité pour ceux conduisant à des résidences principales.

L'EGLISE

La SARL DODEMAN, Maître d'Œuvre du projet, présentera le dossier d'appel d'offres dans les premiers mois de 2019, ce qui devrait permettre un démarrage de chantier à l'automne.

Le montant estimé est de 435000,00 Euros, les aides annoncées sont au maximum de :

- DRAC : 40%
- Région : 15%
- Département : 25%

Nous pensons qu'il est plus raisonnable de tabler sur une subvention globale de 70%, ce qui laisserait 130500,00 Euros H.T. à la charge de la commune.

Par ailleurs, notre souhait de voir se rassembler, sous la forme d'une association, les personnes sensibles au projet de la municipalité, a été exhaussé. En effet, sous l'égide de Sophie RECHNER, sa présidente, est née l'association « Les Amis de l'Eglise de Marquay », qui a déjà élaboré un programme d'activités important.

Nous ne pouvons que nous réjouir et remercier chaleureusement tous ceux qui sont à l'origine de cette initiative et qui ont su en peu de temps, fédérer un grand nombre d'adhérents.

L'ESTEREL

Avec l'aide de l'Agence Technique Départementale, un projet de réhabilitation est en cours.

Dans un premier temps, il sera procédé à la reprise de l'ensemble de la toiture, les travaux auront lieu au printemps.

L'aménagement de l'étage et du rez de chaussée font l'objet d'une réflexion quant à leur destination et leur agencement. En conséquence, ces travaux interviendront lors de phases ultérieures.

BÂTIMENTS

Les salles situées au dessus de la salle de convivialité ont bénéficié, pendant les vacances d'été et avec le concours des agents de la commune, d'un réaménagement structurel important. Solivage, plancher supérieur et fenêtres ont été changés. L'isolation, les plâtres et les nouvelles cloisons ont été réalisés et les gaines électriques passées.

Il reste à faire les finitions des sols et murs, ainsi que le câblage et les équipements électriques.

Jacky Bayle

L'adressage

Que signifie ce terme ?

L'adressage désigne pour ce qui nous concerne, une base de données permettant de situer les habitations et les établissements en nommant les voies, en précisant leurs particularités et en attribuant des numéros.

Chacun aura donc sa propre adresse. Aujourd'hui par exemple, les personnes du bourg habitent toutes … Le Bourg 24620 Marquay.

Quels sont les enjeux ?

- Mise aux normes des adresses
- Cohérence de l'aménagement du territoire
- Amélioration de l'aspect sécurité (secours d'urgence)
- Faciliter les déplacements et livraisons au travers des outils de cartographie mobile, GPS et autres.
- Permettre le déploiement de la fibre.

Quand sera t il mis en œuvre ?

Son élaboration, avec l'aide de l' ATD est démarrée. L'année 2019 verra la concrétisation de cette démarche, ce qui n'entravera pas l'accès à la fibre optique, probablement à partir de 2020.

Comment sera diffusée l'information ?

Qu'il soit propriétaire ou locataire, chaque habitant sera informé de façon individuelle.

Les propriétaires seront avisés par courrier personnalisé, accompagné d'une attestation de numérotation.

Et la signalétique ?

Les panneaux désignant les noms des voies seront posés par la commune. Les numéros seront fournis par la collectivité et celle ci aidera au choix de l'emplacement et si nécessaire à leur pose.

Jacky Bayle

Les amis de l'église de Marquay

L'association, regroupant aujourd'hui une cinquantaine d'adhérents, a été officialisée en mars 2018. A but non lucratif, son objet est de favoriser la sauvegarde, la restauration de l'église, sa mise en valeur, la connaissance historique du monument et des contextes traversés depuis le moyen âge.
Ainsi, l'association propose des animations culturelles dans l'église, parallèlement et en accord avec le culte catholique, qui s'y déroule régulièrement. Cette année, ont eu lieu, un concert de Jérome Simon et ses amis, des visites commentées lors des journées du patrimoine, et un concert de l'atelier chantant de Sireuil.
L'église va être l'objet d'une campagne de travaux de restauration, et l'association propose d'aider la municipalité, propriétaire de l'église, à recueillir des dons. Actuellement, une démarche de la mairie permettant leur défiscalisation est en cours.
En 2019, l'association sera davantage présente d'autant que les travaux devraient commencer.
Alors n'hésitez pas à nous rejoindre, l'association est ouverte à tous.

Pour « les amis de l'église de Marquay »,
Sophie Rechner, présidente

Cotisation : 15 € par personne par année.

Cotisation de soutien : 25 € par personne

Possibilité de faire des dons

Association-eglise-marquay@laposte.net

Association « les amis de Marquay »
Mairie de marquay
Le Bourg,
24620 Marquay

Ca bouge à la Bibli !

Le réseau des Bibliothèques du Périgord noir a pris son envol en attendant l'ouverture de la médiathèque et nous avons en 2018 pu proposer des animations couronnées de succès comme le cycle « contes et musiques dans nos bibliothèques » au printemps ou « partir en livres » cet été.

A Marquay, les bibliothécaires ont également œuvré dans le cadre des **TAP** pour proposer aux enfants avec des animateurs compétents : des activités sportives, manuelles, théâtrales et musicales ou les initier à l'environnement. Ils ont ainsi pu réaliser des fabrications pour le marché de Noël, des hôtels à insectes et préparer un spectacle musical… Nous tenons à remercier les parents qui ont marqué la fin des TAP par leur présence à la dernière séance et nous ont remerciés par des fleurs, bouteilles et gâteaux… Nous avons tous été très touchés de leur geste.

En 2019 de nouveaux projets se mettent en place auxquels nous vous invitons à participer :

Chaque semaine, nous vous accueillons le vendredi de 14h à 17h30 toute l'année et le dimanche de 10h à 12h30 en juillet –août. Nous envisageons d'ouvrir également nos portes dès janvier le mardi matin de 10h à 12h et sur ces horaires, nous avons le plaisir d'ouvrir la salle mutimédia aux **« petites mains »** qui peuvent se retrouver pour œuvrer ensemble et partager leurs compétences en matière de couture, tricot, loisirs créatifs …

Chaque mois, nos « lectures gourmandes » qui ont débuté fin octobre vous proposent un moment d'échange convivial autour de livres ou d'auteurs à découvrir, de gâteaux et boissons. Aucune inscription n'est nécessaire, chacun peut venir librement.
Nous vous rappelons le calendrier établi : à partir de 17h30 les vendredis 18 janvier, 15 février, 15 mars, 12 avril, 17 mai et 14 juin.
Cette année nous participerons à nouveau au **prix des lecteurs 2019 des « Etranges lectures ».**

Cinq romans de littérature étrangère traduits vous attendent en prêt à la bibliothèque. Nous en parlerons et chacun votera fin avril pour son préféré. Les résultats seront transmis à la BDP à Périgueux et nous aurons peut-être la chance de recevoir le lauréat à Marquay …

Dès le **début février, nous exposerons des masques et costumes vénitiens** et proposerons des **ateliers de fabrication de masques** que chacun pourra porter lors d'une **soirée Carnaval** de la mi-carême le 29 mars. Cette soirée reste à organiser avec les parents d'élèves. Si le cœur vous en dit, n'hésitez pas à nous rejoindre !

Nous fêterons ensuite **le printemps des poètes** avec **un spectacle « poésie et chants » le samedi 15 avril à 20h30 à la salle des fêtes.**

En **mai,** nous accueillerons un **spectacle contes et variété anglaise** proposé par l'école de musique et l'association tout conte fée dans le cadre des animations du réseau.

Et **en juillet,** nous sortirons à nouveau de nos murs pour animer comme l'an dernier la véranda de l'Esterel le dimanche matin et l'étang de Tamniès le vendredi après-midi…

Tous les détails de ces animations vous seront communiqués au fur et à mesure par voie d'affichage, de presse et par mail à tous nos lecteurs. Nous vous rappelons que nos services et nos initiatives sont entièrement gratuits et bénévoles. Nous vous espérons nombreux à soutenir par votre présence notre investissement dans la vie de la commune.

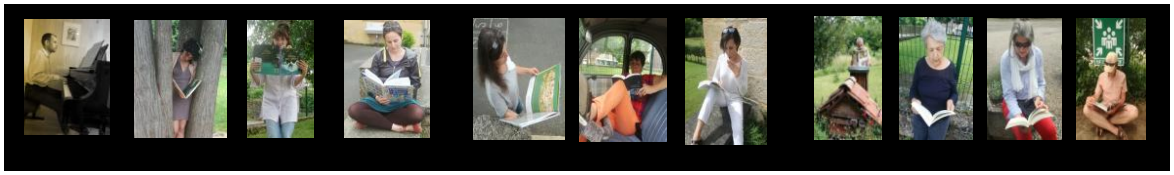

Aire Camping cars

L'emplacement aménagé pour les touristes camping-caristes a de plus en plus de succès. Nous sommes indiqués dans plusieurs guides et référencés sur de nombreux sites internet et avons de très bons retours, remerciements et félicitations.

L'endroit idéal pour beaucoup pour se ressourcer et passer un petit moment de vacances à la campagne, vue exceptionnelle, calme, aire de jeux pour les enfants et terrain de pétanque. La petite promenade du soir dans le bourg bien éclairé est toujours très agréable et Brigitte et Stéphanie à la mairie sont toujours de bons conseils pour les visites aux alentours.

Sylvie Jesinghaus

Association communale de chasse
de Marquay
(Les Marcassins)

L'association communale de chasse vous adresse ses meilleurs vœux pour cette année 2019, qu'elle vous apporte santé, joie et bonheur.

Pour l'année de chasse 2017/2018, nous avons atteint notre quota : 34 cervidés, 70 sangliers et 45 chevreuils. Nous remarquons, à nouveau cette année, une baisse sur le grand gibier ; toutefois nous espérons encore pouvoir réaliser le nombre de prélèvements qui nous est demandé.

Afin de prévenir les dégâts occasionnés par le grand gibier, nous tenons à votre disposition le matériel de clôture etc...

Nous remercions la municipalité pour son soutien et les propriétaires qui nous permettent encore d'accomplir notre passion et nous autorisent la pratique de la chasse sur leurs terres.

L'association communale de chasse a acquis de nouvelles surfaces et remercie les propriétaires pour leurs contributions.

Celle-ci met un point d'honneur à faire respecter la propriété de chacun et l'espace naturel de tous.

Nous continuons ainsi à impliquer davantage nos membres dans le respect de la législation. Les règles de sécurité et de l'environnement restent notre priorité pour cette année.

Une question se pose à nous.

Quel sera l'avenir de la chasse à savoir que si demain le chasseur venait à disparaitre quel serait le devenir de votre territoire. (dégâts causés par le grand gibier et les prédateurs en général)

Ensemble, partageons et protégeons la nature et son environnement.

Bonne année à tous

Le président, Emmanuel Dubois,

Et l'ensemble des chasseurs

Petit Patrimoine

Notre association a une trentaine d'adhérents dont 8 à 10 personnes travaillent régulièrement. Le travail consiste à la restauration des lavoirs, fontaines, croix et cabanes et l'entretien.

Le travail à la fontaine "chez Cosse"est fini sauf une grille qu'on devra poser.

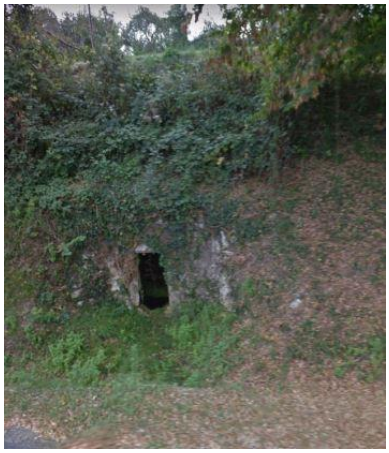

mur en pierre sèche

La croix de Vignal est restaurée et replacée

Il y a une équipe qui entretient le lavoir et la fontaine de Bardenat

Il y a une équipe qui entretient le lavoir du Clauzel

La fontaine de La Lande est presque finie

Après la restauration des édifices publics, nous avons commencé de restaurer le patrimoine privé. Nous nous occuperons de restaurer la cabane de F.Janet à la Bouyerie; un travail de bénévoles, c'est le propriétaire qui nous fournit les matériaux.

Pour adhérer à notre association vous pouvez contacter la trésorière Pierrette Beyne tel: 0553291726

Amicale laïque et comité des fêtes

Tout au long de l'année, l'amicale laïque et le comité des fêtes organisent des manifestations ouvertes à tous. Cela a commencé par le concours de belote organisé avec l'aide précieuse d'Hugo Dupré. Tous les participants sont repartis avec un lot.

En mars la troupe de théâtre de Tamnies est venue jouer à Marquay. Devant une assistance conquise, ils ont interprété deux pièces pleines d'humour.

En juin Claire Veysseyre a organisé une soirée autour de la vie et de l'œuvre de Georges Moustaki, racontés et interprétés par Tania et Alain Laugénie.

Le feu de la Saint Jean a chassé les derniers nuages du printemps et l'été a ainsi pu débuter. Cette première soirée agréable du mois de juin, au stade, a permis de profiter de l'embrasement du foyer et de finir la soirée sur quelques pas de danses.

La randonnée VTT a rassemblé plus d'une centaine de cyclistes. Jean Michel Bouchat leur avait préparé un nouveau parcours avec comme d'habitude quelques difficultés et toujours la présence de la montée impossible. Il avait prévu aussi une nouvelle randonnée pédestre, passant entre autre par le château de Commarque toujours très apprécié par les randonneurs. Un beau succès avec un nouveau record de participants. Ce n'est pas une course, il n'y a pas de classement, tout le monde peut participer, nous vous y attendons l'année prochaine.

Le comité des fêtes avait préparé quelques changements pour la fête du village, un stand paint-ball, un nouvel emplacement de la scène et du rampeau. Le vendredi soir, TTC a présenté son spectacle « les années stars » alors que les spectateurs pouvaient profiter des Tapas servis par les membres du comité des fêtes.

Le samedi, après le concours de pétanque de l'après midi, c'est le groupe Variation qui a animé la soirée paëlla. Avec une dizaine de musiciens sur scène, ils ont enchainé les morceaux de musique jusqu'à tard dans la nuit.

Lors du marché des producteurs du dimanche midi, vous avez pu profiter des produits locaux grillés sur place et vous préparer pour les jeux inter-quartiers de l'après midi. La chaleur n'a pas permis d'assister aux passes d'armes habituelles du tir à la corde mais toutes les équipes ont bataillé pour remporter le trophée mis en jeu chaque année. La soirée a été animée par le groupe Cartoon et le feu d'artifice est venu clôturer les trois jours de festivités.

En octobre a eu lieu l'assemblée générale de l'amicale lors de laquelle le bureau est resté inchangé malgré la présence de nombreux parents des enfants de l'école de Marquay. Le fonctionnement restera le même cette année encore, une personne prend en charge l'organisation d'une activité avec le soutien des membres de l'amicale.

Fin novembre Sylvia a organisé le marché de Noël. De nombreux exposants sont venus présenter leurs créations et des cadeaux de noël pour petits et grands ont pu être réalisés à cette occasion.

Les parents d'élèves se sont investis dans l'organisation du loto le premier weekend de décembre. Les bénéfices vont permettre aux enfants de l'école de Marquay de profiter de sorties tout au long de l'année et de passer quelques jours en voyage en fin d'année.

Les membres de l'amicale laïque et du comité des fêtes remercient tous les bénévoles qui viennent prêter main-forte lors des différentes manifestations.

N'hésitez pas à nous rejoindre et à venir participer aux activités que nous vous proposons cette année.

Jean Luc Astié

AGENDA 2019

Vendredi 25 janvier 20 H 30 à la salle de convivialité : Que peut-on faire pour la biodiversité ?
Réunion organisée par Yann GLEMAREC Renseignements au 06 74 15 91 16.

Samedi 23 mars : Soirée cabaret. Diner spectacle avec la troupe Les Betty's
Vendredi 11 mai : soirée théâtre avec la troupe de Tamniès « Folies au parc »
Dimanche 16 juin toute la journée: Vide grenier au bénéfice des travaux de restauration de l'église de Marquay**.**
Samedi 22 juin : Feu de la St Jean
Dimanche 14 juillet : Course de côte
En Juillet : Concert de musique classique Jérôme Simon et ses amis à l'église de Marquay.
Dimanche 28 juillet 2019 : Randonnée pédestre et VTT
2, 3 et 4 août 2019 : Fête du village
14 et 15 septembre : Visites commentées de l'église de Marquay lors des Journées du Patrimoine.

Course de côte

En juillet denier, nous avons organisé la 24ème édition de la Course de Côte de MARQUAY.
La météo annoncée était inquiétante, mais elle en a décidée autrement puisque le soleil était bien au rendez vous.
Cette édition 2018, s'est très bien déroulée grâce une équipe de bénévoles encore une fois renforcée, cette fois par les plus jeunes du village, une génération qui promet dans l'organisation des manifestations Marquayaises !
C'est un réel plaisir d'organiser une telle épreuve avec une équipe comme celle ci.
Les pilotes, en nombre, ont offert un beau spectacle aux spectateurs venu nombreux ce dimanche à MARQUAY. C'est à nouveau Rémi BECHADERGUE (pilote périgourdin) qui s'est imposé avec un temps chronométré de 50'506 secondes.
Pour rappel, Rémi détient toujours le record à MARQUAY, 49'383 en 2017 !
Ce jeune concurrent est resté avec nous pour fêter cette victoire.

"Remi BECHADERGUE" vainqueur de l'épreuve

Nous remercions tous les bénévoles, les employés communaux, les riverains, les partenaires, les commissaires, les officiels et toutes les personnes qui nous aident à l'organisation de cette épreuve mythique à MARQUAY.

Le bureau de la section "sport auto" du foyer laïque se réunira en début d'année pour la préparation de la 25ème édition prévu le 14 Juillet prochain 2019.

Encore merci!

Florent LIRAUD et Gaëtan PARADE

Gym pour tous

L'équipe sportive vous souhaite à tous de très bonnes fêtes de fin d'année et espère vous accueillir dès le début de l'année prochaine. Les cours peuvent être commencés à tout moment.
Les nouveautés de cette année:
Laurence nous coache le lundi et le jeudi de 19h30 à 20h30
Tous les lundis à Marquay et les jeudis en semaine paire à Marquay et en semaine impaire à Tamniès. Nous avons agrandi l´équipe en se "jumelant" avec celle de Tamniès.
Les cotisations n'ont pas changées et le covoiturage fonctionne bien entre nos deux villages.

Le lundi les cours sont toujours un peu plus toniques que ceux du jeudi afin de vous laisser le choix entre 1 et/ou 2 cours par semaine.

Venez nous rejoindre, Brigitte vous communiquera tous renseignements supplémentaires au tél.: 06 70 03 25 19

Pour information une séance de Yoga est proposée le mardi de 17h15 à 18h30 à Marquay, activité bienfaisante pour le corps et l'esprit en s'adaptant aux physiologies de chacun, pour toutes informations: Association Gayatri Yoga tél. 06 76 22 50 16 ou 05 53 42 67 58
LE MONDE BOUGE .....NOUS AUSSI

A bientôt

Sylvie Jesinghaus

Entente Marquay Tamnies

Le club de football a toujours le vent en poupe avec 2 équipes séniors, une équipe foot loisirs et une école d'initiation au foot pour les plus petits.

Equipe 1, saison 2018/2019

L'équipe fanion coachée par Morgan et Jacky évolue en division 2 du district Dordogne et grâce à des résultats honorables occupe le milieu de tableau de classement de sa poule.

Equipe 2 saison 2018/2019

L'équipe réserve de Quentin et Romain, suite à un bon début de saison accède à la division élite de D4 pour la deuxième partie de championnat.

L'école de foot dirigée par Fabrice et Rodolphe officie le samedi après-midi et rassemble les jeunes des 2 communes intéressés par la pratique du football.

Ecole de foot saison 2018/2019

Equipe foot loisirs saison 2018/2019

Rugby loisirs

L'amicale laïque compte une nouvelle section depuis cette année.

Sous l'impulsion de Julien SECRESTAT une équipe de rugby loisirs a été crée : "LES MARCASSINS". Tout les mardis soirs à partir de 20H00, c'est un groupe de 15 à 20 joueurs qui s'entrainent au stade de MARQUAY. Ouvert à tout le monde l'équipe serait heureuse d'avoir de nouvelles recrues.

"Les Marcassins" remercient les foies gras ALBIE et le bar DES SOUVENIRS d'avoir participé à l'achat des maillots, des shorts et des chaussettes et l'amicale laïque d'avoir payer des ballons.

Quelques matchs auront lieu courant 2019.

SICTOM du Périgord Noir

Nouvelles modalités de collecte des déchets pour une nouvelle facturation

Jusqu'à présent, toutes les communes adhérentes au SICTOM du Périgord Noir comptaient de nombreux points de collectes composés de bacs de regroupement pour sacs noirs et jaunes. Il fallait parcourir plusieurs kilomètres pour ramasser chaque type de sac.

Ce service représente un coût auquel chaque foyer participe en payant la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) sur son foncier bâti. Le coût du service est défini par un taux qui s'applique sur la valeur locative du bien bâti.

Ce mode de participation à la gestion des déchets vit ses dernières années d'existence.

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement ③	Taxe ordures ménagères ①	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2013	12,84 %	%	%	15,90 %	%	12,42 %	
	Taux 2014	13,48 %	%	%	15,90 %	0,288 %	12,15 %	>>> Taux de TEOM
	Adresse							
	Base	1345			1345	1345	1345	
	Cotisation	181			214	4	163	562
	Adresse							
	Base		Montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères = Base d'imposition * Taux de TEOM					
	Cotisation							
	Cotisations 2013	171			212	-	166	
	2014	181			214	4	163	
	Variation en % ②	+5,85 %	%	%	+0,94 %	- %	-1,81 %	

Pourquoi ?

Toutes les collectivités de France doivent répondre à des exigences environnementales très contraignantes dont la plus importante est de devoir réduire de moitié, le tonnage de déchets enfouis d'ici 2025. Au-delà de cet objectif, toute tonne de déchets enfouis sera surtaxée. Pour éviter ces surcoûts, chaque collectivité doit mettre en place tous les systèmes incitatifs et/ou restrictifs.

Le plus simple est d'éviter la mise en sac noir de tout ce qui peut être valorisé. Pour cela, il suffit d'adopter le compostage individuel, le tri maximal des emballages, des papiers, du verre, donner les objets ou les déposer en déchèterie selon leur état. Pour être sûr que les habitants feront le maximum en la matière, quoi de mieux que de les y inciter financièrement.

Comment ?

En ramenant le coût de gestion des déchets à la production de sac noir de chaque foyer.

Le Samedi 13 octobre, les élus du SICTOM du Périgord Noir ont voté, après présentation par le syndicat départemental (SMD3) du projet, de la mise en place de la **Tarification Incitative**. Il s'agit d'un système de facturation du service qui dépend de la production des déchets de chaque foyer. Il peut prendre la forme d'une taxe (TEOMI, pourcentage variable sur la TEOM existante) ou celui d'une Redevance (facturation séparée de toute taxe locale).

Dans les 2 cas, il est défini une part fixe (regroupant tous les frais de fonctionnement du service déchets) et d'une part variable en fonction de la quantité de sac noir présentée à la collecte.

Les élus du SICTOM ont appuyé le choix du syndicat départemental, celui de la **Redevance Incitative**.

Elle tiendra compte de la réelle production de déchets de chaque ménage en application du principe d'encouragement aux bons gestes de tri et se décomposera ainsi :

- **Un abonnement annuel au service (au même titre que l'eau, l'électricité ou le téléphone),**
- **Un forfait de base qui comprendra un nombre de levées ou de dépôts de sacs minimum,**
- **Une facturation complémentaire pour les éventuels dépassements du forfait.**

Une facture sera émise par le syndicat, envoyée dans chaque foyer. La TEOM, n'apparaitra, donc, plus sur la Taxe foncière.

L'abonnement annuel représente les frais incompressibles liés à la collecte (agents et véhicules) ; au recyclage des emballages, des papiers, du verre ; à la gestion des déchèteries et de l'administration du service déchets. La part variable comme son nom l'indique varie en fonction du nombre de sacs noirs collectés (coûts de collecte, de transport et d'enfouissement des déchets non valorisables).

Mais attention ! Ce n'est pas parce qu'un habitant ne présente pas de sac qu'il ne paiera rien. La part fixe sera à payer par chaque foyer. **Un forfait de base** apparaîtra pour un minimum de sacs attendu. Car un foyer qui ne produit jamais de déchets non valorisables, cela parait impossible ! Il est facile de penser que certains pourraient envisager abandonner dans la nature, leurs déchets, dans l'espoir de payer moins. Or, les dépôts sauvages devront être nettoyés et traités par quelqu'un (la commune, le syndicat de collecte de déchets). Donc, il faudra payer d'une façon ou d'une autre (amende individualisée pour abandon de déchets, augmentation de la part fixe pour la prise en charge de ces déchets jetés n'importe où).

Autre changement pour éviter que certains ne se débarrassent de leurs déchets non valorisables dans les conteneurs à verre ou à emballages, les ouvertures de ces conteneurs seront réduites obligeant le dépôt emballage par emballage (comme pour le verre actuellement). Pour faciliter l'apport des emballages et papiers dans les nouveaux conteneurs, le SICTOM distribuera dans chaque foyer, un sac de pré-collecte réutilisable.

A ce jour, nous ne connaissons pas les montants de cette Redevance. En revanche, nous savons qu'elle sera effective au 1er janvier 2023. En 2023, les habitants recevront leur première facture.

En 2022, sera une année blanche qui permettra de tester le système et de préparer les habitants. A la fin de 2021, tous les conteneurs d'ordures ménagères devront être équipés d'un système de reconnaissance des badges personnalisés (nom, adresse, nombre de personnes, maison principale, secondaire ou gîtes, professionnel, etc…). Chaque foyer aura un badge ou une clé permettant l'ouverture du conteneur d'ordures et la comptabilisation des sacs déposés.

Ce système d'identification ne peut pas s'adapter sur les bacs d'ordures existants. Il faut des conteneurs plus solides équipés d'une connexion GPS pour l'envoi des informations. Cela suppose des conteneurs de plus gros volume, avec batterie et réseaux GPS. Pour maitriser les frais de fonctionnement de ces gros conteneurs de 5m3, le SICTOM prévoit de les collecter avec un camion à grue et un seul agent. Toujours dans un souci de limiter les investissements, le SICTOM fait le choix de regrouper les emballages et les papiers, de les mettre ensemble dans le même conteneur.

Ainsi, le choix du matériel se porte sur des conteneurs enterrés ou semi enterrés ($5m^3$) plus esthétiques et pratiques. L'achat du matériel est financé par le SICTOM et seule une partie du génie civile sera prise en charge par la commune.

Albane Laval

Cérémonie du 8 mai

Cérémonie du 11 novembre

Rallye des Beunes

Début septembre, Isabelle Paysan et toute son équipe ont organisé le premier rallye des Beunes autour du thème de la chevalerie.

Dans les villages de Marquay, Marcillac, Sergeac et Tamniès des gentes dames, des chevaliers, des hommes et femmes d'église accueillaient les participants et leur donnaient des énigmes à résoudre ou leur faisaient passer des petites épreuves.

La journée s'est terminée à la salle des fêtes de Tamniès où toutes les équipes ont du chanter une chanson qu'elles avaient composée dans la journée sur le rallye des Beunes. N'hésitez pas l'année prochaine à participer et peut être que vous permettrez à Marquay de garder la coupe du vainqueur. En attendant vous pouvez admirer le trophée à la mairie.

Visite guidée organisée par l'office du tourisme

Fin octobre, l'office du tourisme de Sarlat organisait une randonnée guidée et commentée autour du village de Marquay. Ce fut l'occasion de découvrir des travaux de restauration des bénévoles de l'association du petit patrimoine et de déguster des produits de la ferme.

Nos joies, nos peines

Naissances

Alexis Joseph Pierre BIENVENU, né le 06/02/2018, " La Croix d'Alix"
Léo Marty LAFON, né le 18/03/2018, " La Veyssarie"
Antonin DUBOIS DELIBIE, né le 15/05/2018, " Le Lac de la Brune"
Sani Camille ZAZA, né le 01/06/2018, " Le Mas"
Hugo Stan SIERONSKI BARRY, né le 28/08/2018, " La Tache"
Nao Gabriel BEAUVILLE, né le 01/11/2018, " La Bouyerie"

Toutes nos félicitations

Mariages

Alexandre Marc TUDURY et Elsa Johanne GUYOT, le 21/07/2018
Frédéric Emmanuel BREUIL et Valérie Patricia BLANCHARD, le 11/08/2018
Jean-Luc Frédéric PHILIP et Carole Denise Marie BOUDON, le 25/08/2018

Tous nos meilleurs vœux de bonheur aux époux

Décès

Nathalie Simone Marie FOURCAULT épouse HOMBRADOS, décédée le 19/01/2018, " Le Pech"
Fernand BOUCHAT, décédé le 04/08/2018, " La Tache"
Marcel Claude VEYRET, décédé le 09/08/2018, " Bardenat"

Toutes nos condoléances aux familles

Services publics municipaux

Mairie et Agence Postale Communale

Téléphone : 05.53.29.67.39

Fax : 05.53.29.13.86

@ :mairie-de-marquay@wanadoo.fr

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 7h45 à 12h

En cas d'urgence, vous pouvez joindre :

Mr le Maire au 06.83.59.33.88

ou

Mr le 1er Adjoint au 07.89.43.86.04

Bibliothèque

Mmes Delibie, Veysseyre et Bébin

Bénévoles

Vous accueillent

Tous les vendredi

De15h30 à 17h30

@ : bibliothequemarquay@orange.fr

Location salle des fêtes

Salle : 150€

Vaisselle : 30€

Caution : 300€

Caution ménage : 50€

Location chapiteaux

3 petits de 3x6m: 40€ la journée

2 grands de 5x8m : 80€ la journée

Caution : 500€

Garderie périscolaire

Tous les jours d'école

Le matin de 7h30 à 8h15

Le soir de 16h45 à 18h30

Tél : 05.53.29.67.17